



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

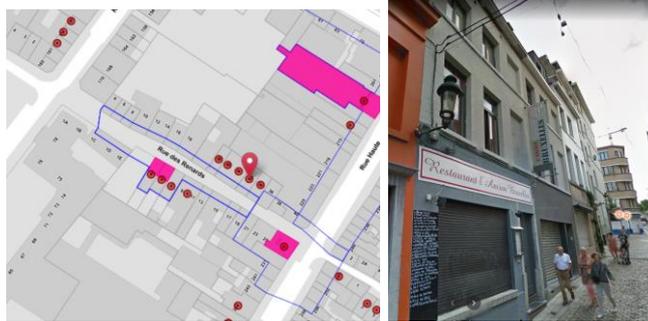
Ville de Bruxelles
Département Urbanisme
Section Autorisations
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, 27/04/2022

Votre réf : R1348/2021
Réf. CRMS : BXL22841
Réf. NOVA : 04/XFD/1826169

BRUXELLES. Rue des Renards, 32
(= ZP de la maison traditionnelle située au n° 5 / Inventaire)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME : mise en conformité de l'affectation du bien en un rez-de-chaussée commercial et 3 logements, de l'installation de lucarnes et du renouvellement de châssis
Demande de la Ville de Bruxelles du 4/04/2022

Avis de la CRMS



Localisation du bien visé et des biens classés ©Brugis, façade à rue ©Streetview

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande mentionnée sous rubrique, nous vous communiquons l'avis de la CRMS, rendu en sa séance du 20/04/2022 à ce sujet.

Les transformations effectuées au bien ne portent pas préjudice aux maisons classées situées à proximité directe et n'appellent pas de remarques particulières. La teinte foncée des châssis à rue et de la façade du rez-de-chaussée sont cependant peu en phase avec le vocabulaire de l'architecture néoclassique. La CRMS recommande de réaliser ces éléments dans une teinte plus claire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président

c.c. : tjacobs@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; fanny.dejaegher@brucity.be ;
commissionconcertation.urbanisme@brucity.be ; opp.patrimoine@brucity.be ; mbadard@urban.brussels ;
crms@urban.brussels

1/1